

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 28 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Désignation des membres de la Commission permanente

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATÉ, Président du CCAS.

Étaient présents : Bassi KONATÉ (Président du CCAS), Ayzate CHANFI (Conseillère municipale), Samba GASSAMA (Adjoint au Maire), Khedoudja HADJADJ (Adjointe au Maire), Sabrina MESLEM (Conseillère municipale), Marina RIBEIRO (Adjointe au maire), Bénédicte BARBERIS (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Amani DOUNÉ (Membre), Arlette GIRAUD (Membre), Latufa MOHAMED (Membre), Sandy TRAORÉ (Membre).

Était excusée : Patricia HUCHER (Conseillère municipale).

Secrétaire de séance : Amani DOUNÉ.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les candidatures outre le Vice-Président, des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale suivantes :

Mme Khedoudja HADJADJ en qualité de membre élu,
Mme Marina RIBEIRO en qualité de membre élu,
Mme Ayzate CHANFI en qualité de membre élu,
Mme Bénédicte BARBERIS en qualité de membre nommé,
Mme Latufa MOHAMED en qualité de membre nommé,
Mme Sandy TRAORÉ en qualité de membre nommé.

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été reçue avant l'ouverture de la séance,

Considérant la possibilité de voter à main levée sur la liste proposée, si le Conseil d'administration l'accepte à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission permanente,

Sur le rapport présenté par Bassi KONATÉ, Président du CCAS,

**Le Conseil d'administration,
Approuve à l'unanimité, le vote à main levée,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : La Commission permanente sera composée :

- du Vice-Président du CCAS,
- de 3 membres élus,
- de 3 membres nommés.

Un agent du CCAS assistera à chacune de ces commissions pour en assurer le secrétariat.

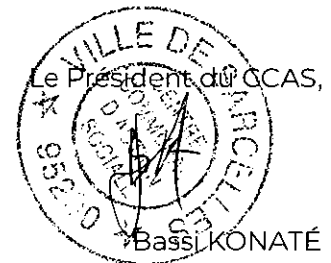
Article 2 : Désigne en qualité de membres de la Commission permanente :

M. Samba GASSAMA, en qualité de Vice-Président,

Mme Khedoudja HADJADJ en qualité de membre élu,
Mme Marina RIBEIRO en qualité de membre élu,
Mme Ayzate CHANFI en qualité de membre élu,
Mme Bénédicte BARBERIS en qualité de membre nommé,
Mme Latufa MOHAMED en qualité de membre nommé,
Mme Sandy TRAORÉ en qualité de membre nommé.

Article 3 : Le règlement intérieur du Conseil d'administration et le règlement des aides facultatives en vigueur fixent, chacun en ce qui les concerne, les modalités de fonctionnement de la Commission permanente.

Fait à Sarcelles, le **04 MAI 2026**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERCY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : **04 MAI 2026**
Mis en ligne et / ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :